



# Geishouse Infos

## Publication Communale N° 11 : Juin 2012



### *Le mot du maire.*

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s concitoyens,

Je m'adresse aujourd'hui à vous par le biais de cette publication communale pour vous communiquer un certain nombre d'informations, d'une part, sur l'avancement de chantiers et travaux qui vont entrer en phase active très prochainement et d'autre part, sur des dossiers qui me préoccupent tout particulièrement, notamment celui de l'avenir de notre école.

En ce qui concerne les travaux d'investissement prévus en 2012, ceux relatifs à la construction d'un nouveau hangar-atelier communal dans le prolongement du dépôt d'incendie, avec réfection du chemin d'accès arrière de la salle Bramaly et reprofilage du talus vont démarrer au courant du mois de juin, les marchés devant être notifiés aux entreprises dans les prochains jours.

Des travaux de voirie, notamment les travaux de consolidation du mur de soutènement de la rue de l'Ecole au niveau du n° 6 vont également être réalisés au courant du mois de juin. Pour la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de réfection de la rue des Champs, la consultation est en cours avec l'assistance des services de la Direction Départementale des Territoires de Thann, l'objectif étant de réaliser ces travaux à la rentrée.

Nous profiterons également de la période estivale pour remplacer les dernières fenêtres de la mairie et du logement situé à l'étage.

Plusieurs chantiers réalisés en régie communale par nos agents techniques ont également été menés à terme ou sont en phase de l'être : Réaménagement des locaux de rangement et de stockage de la salle Bramaly, isolation et peinture de l'entrée et de la cage d'escalier de l'école, isolation et réaménagement de l'entrée de la mairie avec création d'un local archives.

Notre dernière journée de travail bénévole qui s'est tenue le samedi 12 mai dernier a, comme d'habitude, permis de réaliser des travaux d'embellissement et d'amélioration de notre cadre de vie grâce à l'implication et la motivation de nos habitants bénévoles. Je tiens à leur réitérer mes plus chaleureux remerciements pour ce geste citoyen tant important pour la préservation et la mise en valeur de notre environnement.

Comme précisé au début de mon propos, je veux aussi vous tenir informé des nombreuses démarches entreprises quant à l'avenir de notre école. Vous n'êtes pas sans savoir que l'Inspection d'Académie a décidé, lors d'une réunion qui s'est tenue à Colmar le 21 février 2012, de prononcer la fermeture de notre classe de maternelle/CP pour la rentrée à venir, ce dans le cadre du plan de suppression de postes prévu par les mesures de carte scolaire.

Sachez qu'avec le Conseil Municipal et l'ensemble des parents d'élèves, je m'oppose farouchement à cette fermeture de classe qui viendrait sceller la mort de notre école mais aussi condamner, à court terme, notre village, sa vie, son animation, sa convivialité. Nous avons occupé l'école à deux reprises.

Avec le soutien de notre conseiller général, j'ai interpellé de nombreux parlementaires, le Préfet du Haut-Rhin, la Sous-préfète de Thann, les services départementaux et régionaux de l'Education Nationale et ai écrit très récemment à M. Vincent PEILLON, nouveau Ministre de l'Education Nationale, afin d'attirer son attention sur la situation particulière de notre petit village de montagne niché sous le Grand-Ballon et qui est l'un des plus élevés d'Alsace. Des arbitrages seront réalisés dans le cadre d'un plan d'urgence d'ici la fin du mois et j'espère que notre situation sera examinée avec attention et conformément à une circulaire du 30 décembre 2011 qui porte sur la prise en compte des caractéristiques des écoles de montagne en matière d'instruction de la carte scolaire et qui précise que la montagne constitue une entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat, le patrimoine naturel et culturel nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection par les services de l'Etat. Je resterai très vigilant quant aux évolutions sur ce dossier tant important pour notre village.

Un mot enfin sur ma demande d'organisation d'élections municipales complémentaires formulée auprès du Préfet début avril afin de pallier aux problèmes posés par le fonctionnement à effectif réduit de notre conseil municipal.

M. le Préfet n'a pas souhaité répondre favorablement à ma demande pour pourvoir au remplacement des trois conseillers municipaux démissionnaires motivant sa décision sur les dispositions du code électoral qui prévoient qu'il est procédé à des élections partielles dans les communes de moins de 3500 habitants que lorsque le conseil a perdu au moins le tiers de ses membres, soit quatre sièges pour ce qui nous concerne. Il n'y aura donc pas d'élections partielles et nous continuerons de travailler à effectif réduit.

Sur ce, je vous souhaite à tous d'excellentes vacances et un très bel été, reposant et ressourçant.

Cordialement,

Votre Maire, Gilles STEGER.

### *infos en vrac*

#### **CIRCUITS PEDESTRES AUTOUR DU VILLAGE :**

De nombreux promeneurs et randonneurs viennent à Geishouse pour le plaisir de marcher et pour la beauté du paysage.

En plus du **parcours de santé** qui est très apprécié, nous avons créé 3 circuits autour du village. Existe également « la ronde des fontaines » réalisée par les écoliers et leurs enseignants.

Nous avons réalisé un dépliant qui donne toutes les informations utiles sur ces différents circuits : [exemplaire joint](#).

Ces dépliants sont disponibles à la mairie et à l'Office du Tourisme de Saint-Amarin.

Un panneau d'information est en place (provisoirement) sur le « parking des randonneurs ». Ce parking sera prochainement aménagé pour que son impact paysager soit agréable et ce panneau trouvera sa place définitive avec quelques bancs.

**EXPOSITION:****« Au Commencement, Jaillissement de vie »**

Monique Walter-Papillon expose ses tableaux et calligraphies à la salle Bramaly

**Samedi 23 juin de 10h à 19h****Dimanche 24 juin de 10h à 19h.***« De retour au village.... !**Le temps d'une exposition, retrouver mes racines humaines, géographiques et religieuses et retrouver aussi d'anciennes amitiés et connaissances.**Avec mes tableaux et calligraphies, j'aurai plaisir à vous emmener dans le récit de la Genèse qui nous parle de la Grande Vie mais aussi, de façon surprenante, de ce qui donne sens et joie à notre vie quotidienne.**Dans la joie de vous accueillir..... »***PLATE-FORME DE TRI : CONTENEUR pour la COLLECTE des TEXTILES.**

**Le RELAIS, membre d'EMMAUS**, installera prochainement un conteneur pour la collecte de textile sur la plate-forme de tri au Heiskopf : Un bon moyen de se débarrasser utilement de ses vieux habits, également un geste pour l'environnement et pour la création d'emplois dans notre région.

Les consignes de tri sont les suivantes :

Sont acceptés dans des sacs tous vêtements homme, femme ou enfants (en bon ou mauvais état), le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux...), les chaussures et la petite maroquinerie.

Sont refusés : Les articles non textiles, les matelas, sommiers, moquettes et toiles cirées, les chutes de textile, les chiffons usagés.

En triant ces textiles, vous leur offrez une seconde vie : 40% sont destinés au réemploi, 50% au recyclage et vous participez activement à la création d'emplois en France et en Afrique.

L'abbé Pierre disait que « la misère ne se gère pas, elle se combat » : mettre vos vieux vêtements dans ces conteneurs, c'est participer activement à ce combat !

Pour plus de renseignements : Tél : 03 89 32 92 10, mail : [lerelais@le-relais.net](mailto:lerelais@le-relais.net) ; site internet : [www.lerelais.org](http://www.lerelais.org)

**ENVIRONNEMENT : BRULAGE des DECHETS VERTS :**

Souvent interrogés par nos concitoyens, vous trouverez ci-dessous la réponse ministérielle à une question écrite de Mme Marie-Jo Zimmermann, députée de Moselle. Question n° 125693, réponse publiée au JO du 17.04.2012 page 3014.

**Texte de la question**

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur le cas de maisons construites dans le cadre d'un lotissement, avec chacune un terrain de quelques ares formant un jardin. Lorsqu'un des habitants de ce lotissement procède régulièrement au brûlage de branchages, de papier et d'emballages en plastique, il en résulte des nuisances importantes pour tout le voisinage. Elle lui demande quels sont les recours dont disposent les riverains pour faire cesser ces agissements.

**Texte de la réponse**

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est une pratique qui ne répond pas aux exigences liées à l'élimination des déchets telles que définies par l'article L. 541-2 du code de l'environnement et elle pose en outre des problèmes notables d'ordre sanitaire, ce qui justifie qu'elle se trouve interdite dans le cas général (article 84 du règlement sanitaire départemental). La valorisation des déchets verts des particuliers a été réaffirmée dans les engagements du Grenelle de l'environnement, et leur valorisation sur place par compostage ou leur collecte en déchèterie doivent donc être privilégiées. L'orientation doit être la même pour les déchets issus des services des collectivités chargés de l'entretien des espaces verts : leur valorisation biologique ou agronomique doit être systématiquement recherchée, si possible au plus près de leur lieu de production, via leur utilisation en paillage ou après compostage. Dans le cadre de ses pouvoirs de police et sur la base de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le maire de la commune est chargé de veiller au respect des interdictions de brûler des déchets verts par les particuliers sur leurs propriétés. Les riverains disposent des voies d'action de droit commun devant les juridictions civiles à l'encontre des auteurs des nuisances.

**HUMEUR :**

Quel bonheur de constater que 99% de nos concitoyens sont respectueux des équipements collectifs et des règles établies ! C'est bien dommage que le 1% restant ne soit pas conscient que les consignes sont données pour le bon fonctionnement des services collectifs. Quel intérêt de casser les équipements qui servent à tout le monde ?

(dégradation du toit de l'abribus, support de la barre d'arrêt de la plate-forme de tri arraché, etc.)

On se plaint souvent des incivilités des jeunes, mais, que faut-il penser des adultes qui s'obstinent à refuser le tri lors des dépôts de déchets verts, ce qui entraîne des gros problèmes lors du broyage. Faut-il, à cause de quelques imbéciles, revoir la réglementation en limitant l'ouverture de la plate-forme à quelques heures par semaine (comme cela se fait ailleurs) en payant un agent communal pour la surveillance ? Nous espérons ne pas devoir en arriver là !

**TRANQUILLITE VACANCES :**

Vous partez en vacances ! Prenez un maximum de précautions pour assurer la sécurité de votre domicile durant votre absence. Fermez bien portes et fenêtres. Si possible, ne laissez pas d'objets faciles à emporter (argent liquide, chèques, bijoux...) sans protection particulière.

Faites vider votre boîte aux lettres par un voisin ou un membre de la famille. Faites ouvrir régulièrement les volets de votre logement, afin de faire croire à une présence.

Aidez-nous à vous protéger en signalant tout fait anormal (porte cassée, bruits suspects chez des voisins en congés...) en appelant la gendarmerie de FELLERING au 03 89 82 60 33 ou le 17.